

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET RESEAU DE CHALEUR

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif du budget annexe de l'eau et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget annexe du réseau de chaleur 2024 a été voté le 10 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Pour les communes de + de 3500 habitants, ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux titres des prestations fournies à nos trois locataires du bâtiment de l'école et aux deux locataires du bâtiment mairie/salle polyvalente, sur la distribution de chauffage au fioul. Il est également prévu de recevoir un remboursement d'assurance pour le litige sur notre silo à bois qui ne fonctionne plus depuis 2018 et qui devrait se dénouer dans l'année 2024.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 73 469.84 euros + 9 272.45 € résultat reporté = 82 742.29 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'achat d'énergie à fioul, à la refacturation des frais de personnels techniques et administratifs, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, de maintenance des deux chaudières, ainsi qu'à des frais d'honoraires et des frais d'actes dus à notre litige en cours.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 40 244.45 euros + 42 497.84 € virt à la section Invest. = 82 742.29 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les recettes des ventes de produits,

Les produits exceptionnels,

Les produits dits opérations d'ordres (amortissements)

Les recettes des ventes sont essentiellement fournies à nos 5 locataires, à la salle polyvalente et à la Mairie.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	11 000.00 €	Excédent brut reporté	9 272.45 €
Dépenses de personnel	3 000.00 €	Recettes des ventes de produits	19 000.00 €
Autres dépenses de gestion courante	1 042.45 €		
Dépenses exceptionnelles	9 000.00 €	Produits exceptionnels	45 000.00 €
Charges diverses de gestion	806.00		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	15 396.00 €	Total recettes réelles	
Virement à la section d'investissement	42 497.84 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	9 469.84 €
Total général	82 742.29 €	Total général	82 742.29 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des travaux de réhabilitation de notre système de chaufferie par la réfection du silo à bois.
- en recettes : la subvention d'investissement obtenue par l'ADEME en lien avec le projet d'investissement retenu.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	776.00 €	Virement de la section de fonctionnement	42 497.84 €

		Autres réserves	776.00 €
Travaux de réhabilitation	58 224.00 €	Subvention de l'ADEME	9 800.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	9 469.84 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	15 396.00 €
Total Général	68 469.84 €	Total Général	68 469.84 €

c) Le principal projet de l'année 2024 est le suivant :

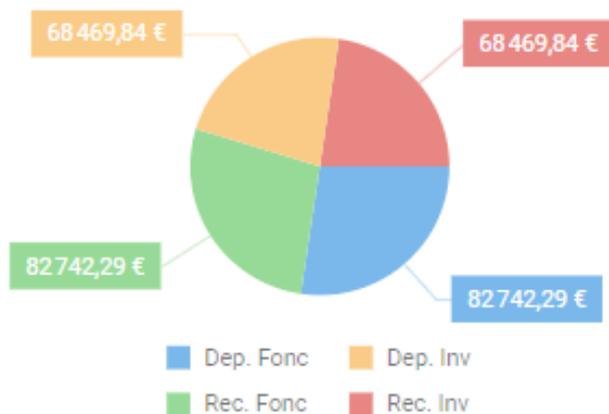
- Les travaux de réhabilitation de silo à bois (58 224.00 €)

d) La subvention d'investissement prévue :

- de l'ADEME : 9 800.00 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Crédits ouverts



[Exporter](#)